

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026 à 20h00

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Sont présent(e)s : Jean-Pierre HUMBERT, Philippe PETIT, Jacques AMBRE, Alain L'HERBETTE, Philippe CORNET, Bertrand GRIMAUULT, Audrey CAPELLA, Françoise SPANNENTE, Daniel COLL, Alexandra LACANALE.

Sont excusé(e)s : Sébastien Cault (pouvoir donné à Philippe Petit), Alexandra Auguste.

Sont absent(e)s : Anne Hoarau, Brigitte Pulcini.

Est élu secrétaire de séance : Jacques Ambre

ORDRE DU JOUR :

1/Déclaration d'Intention d'aliéner :

- ✓ Vente Laurev 2/De Libero Célia : maison d'habitation lot n°6 pour un montant de 288 000,00 €, des parcelles cadastrées AD 472 452 m² et AD 476 d'une superficie de 969 m² situées 990 Grande rue.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- ✓ Vente Itier/Neyret-Delebecq : maison d'habitation pour un montant de 190 000,00 €, des parcelles cadastrées AC 462-465-467 d'une superficie de 191 m².

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

2/Commande Publique : Choix des entreprises pour la sauvegarde du dernier commerce « Restaurant des Mas ».

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'Appel d'offres publié en décembre dans la Voix de l'Ain, la date limite de remise des offres des entreprises était le lundi 5 janvier 2026 à 12h00.

Les critères pour le choix des entreprises à retenir sont les suivants :

- Prix : 40 points
- Valeur technique : 60 points.
-

Cette consultation porte sur 11 lots.

Lors de l'ouverture des offres trois lots ont été déclarés infructueux à savoir :

- Lot n°7 Carrelage
- Lot n°9 Climatisation réversible
- Lot n°11 Matériel de cuisine.

Une nouvelle consultation a été engagée pour ces trois lots. Les entreprises ont jusqu'au 6 février 2026 pour nous transmettre leurs offres.

Le conseil municipal à l'unanimité retient les entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous.

N° du lot	Dénomination de l'entreprise retenue	Montant de l'offre H.T.
1 Démolitions Maçonnerie	PRO CONSTRUCTION	26 947,34 €
2 Enduit de façade	PRO CONSTRUCTION	22 572,31 €
3 Métallerie	RLM	9205,00 €
4 Fermetures extérieures	MBC	7 480,00 €
5 Menuiseries intérieures	MA	16 515,00 €
6 Plâtrerie peinture	CURT Sarl	22 448,79 €
7 Carrelage		
8 Plomberie sanitaire	CHARMETANT	10 586,38 €
9 Climatisation réversible		
10 Electricité	AREVAS	14 842,80
11 Matériel de cuisine		

Questions diverses

Le budget primitif 2026 sera présenté lors de la séance du conseil municipal qui se déroulera le 2 mars 2026.

La séance est close à 20h50.